

CONSEIL MUNICIPAL

30 mars 2026

Rapport du groupe Pour Beausoleil

Présents :

Nicolas Spinelli
Nathalie Sioniac-Bottin
David Bougain
Ornella Corvi
Franck Pallet
Valérie Griffon

25 délibérations
9 interventions - 1 amendement
2 votes Pour - 2 votes Contre
10 abstentions - 11 sans vote

Absent :

-

Réunion préparatoire du groupe faite le 27 mars 2026

● **Délibération 1 : CCAS - Fixation du nombre et désignation des administrateurs**

- Le groupe vote pour la fixation à 12 du nombre d'administrateurs
 - Le groupe présente sa liste de candidats et obtient un siège
- Nicolas Spinelli est élu administrateur du CCAS pour le groupe

● **Délibération 2 : Désignation de la Commission d'Appel d'Offres**

- Intervention de Franck Pallet proposant que la présidence déléguée de la Commission d'appel d'offres soit confiée à un élu d'opposition, comme cela se fait dans d'autres communes afin de renforcer le pouvoir de contrôle de l'opposition.
 - La majorité refuse cette demande en indiquant que ce sera Gérard Destefanis, premier adjoint, qui sera vice-président de la commission.
- Désignation des membres de la commission : la loi impose qu'un membre de l'opposition fasse partie de la commission. Le groupe désigne Franck Pallet en titulaire et Nicolas Spinelli en suppléant.

● **Délibération 3 : Désignation de la Commission de Délégation de Service Public**

Le groupe désigne Franck Pallet comme titulaire et Nicolas Spinelli comme suppléant.

● **Délibération 4 : Désignation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

- Le groupe désigne Ornella Corvi comme titulaire et Nicolas Spinelli comme suppléant.
 - Intervention de Nicolas Spinelli sur les critères retenus pour la désignation des associations proposées.
- Abstention du groupe sur le choix des associations retenues

● **Délibération 5 : Désignation de la Commission de Contrôle Financier**

Le groupe désigne Franck Pallet comme titulaire et Nicolas Spinelli comme suppléant.

● **Délibération 6 : Désignation des représentants de la Ville au SICTIAM**

Abstention du groupe

● **Délibération 7 : Désignation du représentant de la Ville à l'ASA**

Abstention du groupe

● **Délibération 8 : Désignation du représentant de la Ville au Collège Bellevue**

Abstention du groupe

● **Délibération 9 : Désignation des représentants à l'Office du Tourisme Communautaire**

Abstention du groupe

● **Délibération 10 : Correspondant Défense – Désignation**

- Intervention de Nicolas Spinelli pour demander un bilan de ce qui a été fait par le correspondant Défense lors de la précédente mandature.

➤ Réponse de Philippe Khemila, adjoint au maire : « vous pouvez faire une demande écrite et je vous répondrai ».

Abstention du groupe

● **Délibération 11 : Correspondant Incendie et Secours – Désignation**

Abstention du groupe

● **Délibération 12 : Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Désignation d'un délégué**

Abstention du groupe

● **Délibération 13 : Indemnités de fonction des élus de la majorité**

- Le groupe dépose un amendement proposant de réduire les indemnités des élus de 20%, conformément aux engagements de la liste « Pour Beausoleil » lors des élections municipales.

Cette diminution permettrait une économie de 228 000 € sur la durée du mandat.

➤ La majorité rejette l'amendement et fixe les indemnités au montant maximal autorisé par les textes.

➤ Tous les élus de la majorité ont reçu une délégation du maire et seront donc rémunérés.

Vote Contre du groupe

● **Délibération 14 : Indemnités au Maire pour frais de représentation**

- Intervention de Nicolas Spinelli pour demander le retrait de cette délibération et la suppression des frais de représentation du maire. Cette indemnité supplémentaire pour le maire de 2 000 € par mois est la plus élevée de tous les maires de France. De plus, aucune justification n'a été apportée sur l'utilisation de ces frais lors de la mandature précédente. Il est également rappelé que les maires des communes voisines ne se font voter aucun frais de représentation.

➤ La majorité refuse de retirer la délibération et fixe les frais du maire au montant maximum.

Richard Marcon, adjoint au maire, précise en outre que la mairie continuera de prendre en charge directement des frais liés aux fonctions du maire, en plus de ces indemnités.

Vote Contre du groupe

● **Délibération 15 : Désignation des délégués à la Société Locale d'Aménagement**

Abstention du groupe

● **Délibération 16 : Référent déontologue des élus mutualisé avec la CARF**

- Intervention de Nathalie Sioniac-Bottin sur les conditions de saisine du référent déontologue.

Délibération non soumise à un vote

● **Délibération 17 : Information du Conseil Municipal sur le Plan Communal de Sauvegarde**

Délibération non soumise à un vote

● **Délibération 18 : Information sur le Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles**

Délibération non soumise à un vote

● **Délibération 19 : Information sur la requalification du boulevard Guynemer**

- Intervention de Nathalie Sioniac-Bottin pour soutenir le développement des mobilités douces, la sécurisation et la végétalisation du boulevard Guynemer, tout en rappelant que le secteur présente des enjeux géologiques et hydrauliques importants et a fait l'objet de récents mouvements de terrain. Demande que de nouvelles études géologiques soient réalisées, que le PPR soit mis à jour en fonction des risques réels, que les vallons du secteur soient mieux pris en compte et que les réseaux d'assainissement soient correctement dimensionnés.

Délibération non soumise à un vote

● **Délibération 20 : Demande de subvention pour 2026 – DETR-DSIL**

Vote Pour du groupe

● **Délibération 21 : Rapport d'activités de la CARF 2025**

Délibération non soumise à un vote

● **Délibération 22 : Rapport de la CARF sur le service public d'élimination des déchets en 2024**

Délibération non soumise à un vote

● **Délibération 23 : Désignation des représentants de la Commune pour la CLET (CARF)**

Abstention du groupe

● **Délibération 24 : Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025**

- Intervention de Nicolas Spinelli pour demander la diffusion des Conseils municipaux.

➤ Réponse du Maire : « c'est effectivement à l'étude » mais « c'est compliqué ».

Vote Pour de Nicolas Spinelli

Abstention des autres membres du groupe car ils n'étaient pas élus lors du conseil de décembre 2025.

● **Délibération 25 : Compte-rendu des décisions en application de l'article L.2122-22**

- Intervention de David Bougain sur l'accord cadre relatif aux frais de traiteur.

- Intervention de Nathalie Sioniac-Bottin sur les assistances possibles aux procédures d'appel d'offres.

- Intervention de Nicolas Spinelli pour souligner le caractère excessif du montant autorisé pour les frais de traiteur : 257 000 € chaque année, soit 700 € par jour.

Délibération non soumise à un vote